

Michel RODRIGUEZ
Professeur de mathématiques

- Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
s/c de la voie hiérarchique. (recommandé A.R.)
- Transmission directe
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

OBJET : Demande d'intervention dans l'intérêt de l'institution scolaire ...

FOUQUEREUIL, le 17 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

Je me fais peu d'illusions sur les chances de voir le présent courrier amener la moindre inflexion favorable au dossier qui y est présenté.

Cependant,

- comme je vous entends sans cesse répéter que vous êtes un homme de dialogue,
- comme, par ailleurs, ma hiérarchie, tant au niveau de mon établissement que du rectorat de Lille, a choisi de ne surtout pas s'exprimer, dès lors que l'affaire en question fait aujourd'hui l'objet de deux procédures, l'une pénale, l'autre administrative,
- et comme, pour finir, ce silence ne fait qu'ajouter à ma détresse, à un moment où je démarre une nouvelle année scolaire dans le même établissement ...

... Je me permets de vous faire part de ce que j'ai vécu l'année dernière dans le cadre de mon service d'enseignant, et de l'état d'esprit dans lequel cela me plonge.

Je suis conscient, Monsieur le Ministre, de la nature subjective et forcément « partielle » dans laquelle ma présentation sera faite quant aux interprétations des événements, mais je vous assure avoir cherché vainement d'autres explications à l'enchaînement (... qui confine parfois au déchaînement ...) des faits .

Pour conclure ce préambule, je me permets d'ajouter que le présent courrier est destiné à être rendu public dans l'hypothèse où vous choisiriez la même attitude de mépris que Monsieur le Proviseur du Lycée et Madame la Rectrice de l'Académie de Lille.

En effet, si rien ne se passe qui vienne redresser une situation dans laquelle on est en train de laisser une vile calomnie prospérer contre moi, c'est tout simplement ma conscience professionnelle, mon honneur, et une partie essentielle de mon existence que l'on détruit ! Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi je mettrais moi-même la moindre énergie à défendre plus longtemps la réputation et l'honneur de cette institution dont vous êtes le premier garant.

Afin que vous compreniez le dossier en profondeur, il me semble utile de vous décrire mon parcours. Chaque enseignant a le sien, et, en général, ce parcours éclaire et sous-tend sa manière d'exercer.

Je suis un homme « à deux cultures » ... Mes parents sont venus d'Espagne en 1964, lorsque j'avais 5 ans, dans l'espoir que la France leur permette de conduire chacun de leurs cinq enfants au plus haut niveau scolaire possible.

Mon père avait étudié à l'école française de Séville, et, dans une Espagne franquiste où l'école était « à dominante privée et payante », ses revenus lui permettaient à peine d'assurer l'alimentation et le logement ... Lorsque mes parents entendirent parler du fait que la France « accueillait » les familles étrangères, que l'école y était gratuite laïque et obligatoire jusqu'à 16 ans, ils tentèrent l'aventure, car c'en était une !...

L'école de France m'a appris TOUT ce que je sais !

J'ai encore aujourd'hui une reconnaissance sans bornes envers tous ces enseignants que j'admire et à qui je voulais ressembler, non pour leur travail mais pour leurs connaissances ...

J'avais soif d'apprendre, non seulement pour que mes parents soient fiers de moi, eux qui attachaient tellement d'importance à mes notes et aux appréciations des professeurs, mais surtout parce que je percevais le « savoir » comme la part la plus importante de mon épanouissement personnel.

Cette soif d'apprendre ne s'est jamais éteinte, et elle est toujours aussi vive en moi aujourd'hui.

Les années passant, je me suis trouvé un domaine dans lequel ma passion d'apprendre était plus forte que pour tout autre : les mathématiques ...

C'est dans ce domaine que j'ai choisi de faire des études universitaires, au grand dam de ma professeure de mathématiques, qui m'avait poursuivi dans les couloirs pour me faire remplir un dossier de candidature aux classes prépas du Lycée Pierre de Fermat de Toulouse ... J'ai décliné en la remerciant, car je voulais aussi pratiquer le sport, la musique, et le théâtre, et je ne pouvais pas le faire dans un cursus aussi contraignant que les classes prépas ...

Trois années de Fac jusqu'à la licence de mathématiques ... Diplôme qui m'autorisait à passer le CAPES de mathématiques, mais à une époque où les concours de recrutement d'enseignants étaient particulièrement sélectifs ...

Une parenthèse en tant que secrétaire administratif à l'ONF, car il était temps que je rende à mes parents, par mon salaire, un peu de ce qu'ils m'avaient donné, par leurs sacrifices, afin de me permettre de terminer mes études ...

Et puis, en 1982, voilà que sous la présidence de François Mitterrand, le ministre de l'Education Nationale, constatant le manque important d'effectifs enseignants en primaire, organise le premier « concours FIS DEUG » de recrutement d'instituteurs ... Je n'avais pas 23 ans, et me voilà « dans l'arène » au sens où les lauréats se retrouvaient directement en responsabilité de classe, avec une formation en école normale très réduite.

Dans mon cas, j'étais même nommé sur un poste de S.E.S de collège en zone sensible (collège Adulphe Delegorgue de Courcelles-lez-Lens) ...

En fait de concours de recrutement d'enseignant, ce n'était là que le premier d'une très longue liste :

1982 Concours FIS-DEUG Nord-Pas de Calais

1985 Concours Interne PEGC Math-Physique, académie de Lille formation de deux ans dont une de pratique pédagogique en collège.

1987 CAPES Externe de Mathématiques.

1993 Admissibilité à l'agrégation interne

1994 Admission à l'agrégation interne de mathématiques.

Pendant toute cette période, j'ai été un boulimique de formation, tant dans le domaine des mathématiques pures qui n'ont jamais cessé d'éveiller ma curiosité, mais aussi dans deux autres directions tout aussi importantes pour l'exercice du métier d'enseignant que sont l'épistémologie de la discipline, l'histoire des mathématiques en particulier, et sa didactique.

Apprendre pour mieux savoir, et apprendre pour mieux enseigner ...

J'ai été animateur à l'IREM de LILLE de 1992 à 2001 sans interruption, J'ai été secrétaire de la

Régionale de LILLE de l'APMEP de 1995 à 2001, et ces deux responsabilités m'ont conduit à participer à d'innombrables réunions, colloques, conférences tant au niveau national qu'international, à rédiger des articles, à animer quelques ateliers, à en suivre beaucoup d'autres ...

Se former, toujours plus, et toujours mieux ...

Deux IUFM (Lille et Montpellier) m'ont recruté sur des besoins provisoires, en me plaçant en tête à l'issue d'une commission de recrutement pour former les futurs professeurs des écoles.

Une autre commission de recrutement dans le supérieur, m'a recruté pour intervenir au CUEEP de LILLE dans l'enseignement pour adultes.

Pour en venir à des choses plus récentes, plus proche du dossier, je suis en poste au lycée [] depuis septembre 2013. Monsieur T[] proviseur du lycée lors de mon installation se félicitait ouvertement d'avoir dans l'établissement un enseignant au profil si complet et varié, il le mentionnait régulièrement dans ses fiches de notation administrative annuelles par des appréciations flatteuses sur la façon dont je « faisais profiter mes élèves » de mon « riche parcours » ...

Si bien qu'en janvier 2015, lors de ma dernière inspection, à laquelle il assista, il vint à la fin de mon cours me dire que « s'il avait eu un professeur de maths tel que moi, il n'en aurait probablement pas été dégoûté comme il l'avait été ... »

Cette même année, les avis du proviseur et de l'inspecteur s'avérant très favorables, je fus inscrit sur la liste des nominations au grade d'Agrégé Hors-Classe ...

Je vous le déclare sur l'honneur, Monsieur le Ministre : Il n'y pas eu une seule année de ma carrière au cours de laquelle j'ai décidé sciemment de ne pas respecter le programme officiel avec l'une de mes classes, ou de négliger des pans entiers de chapitres. Pas une fois, sur toute ma carrière !

Pourtant en septembre 2018, quelques semaines seulement après la rentrée, les parents de trois élèves de l'une de mes classes (1ère S) ont écrit un courrier à Monsieur le Proviseur, me présentant comme ***un professeur notoirement connu pour ne pas faire tout le programme de ce niveau*** !

Comment est-ce possible, Monsieur le Ministre ?.. Je ne connaissais préalablement aucun de ces élèves, il n'y avait pas de doublant ... Et ces parents étaient convaincus de cette information sans même m'avoir rencontré, sans la moindre question à travers l'espace numérique de travail !

Avec du recul, il me semble évident que ces parents ont dû l'entendre dire par quelqu'un en qui ils ont eu confiance ...

Et, pour comble, je n'ai eu connaissance du contenu de ce courrier qu'à la mi-janvier 2019 !

Entretemps, il y avait eu plusieurs conversations téléphoniques entre ces parents et Monsieur le Proviseur, et une deuxième lettre avait été rédigée et adressée en copie au Rectorat ainsi qu'aux IPR de mathématiques, le 13/10/2018, ce deuxième courrier allongeant la liste des griefs à mon endroit ...

Pour ma part, en guise d'information, ce n'est que le 06/11, après les vacances de TOUSSAINT que le proviseur me montra uniquement le second courrier, en effaçant des passages ainsi que les noms et signatures des parents concernés, et sans daigner me donner la teneur des conversations téléphoniques.

Là encore ... Comment est-ce possible, Monsieur le Ministre ?..

Pourquoi le Proviseur n'avait-il pas rassuré ces parents sur mes compétences et mon sérieux ? Pourquoi n'avait-il pas provoqué une rencontre avec moi de sorte que je les rassure moi-même ?..

Si je précise que cette classe ne m'avait causé ni plus ni moins de problèmes que les cinq précédentes que j'avais assurées à ce niveau dans le même établissement, et qu'aucun élève par une question, une remarque, ou une intervention, ne m'avait donné à penser que j'avais besoin de préciser quoi que ce soit à qui que ce soit, cela vous permet, je pense, d'imaginer l'état de sidération dans laquelle cette affaire m'a mis.

Dans une classe où le seul problème majeur réside dans son effectif (36 élèves), des parents qui ne me connaissent pas du tout se plaignent de mon incompétence, notoire de surcroît, directement auprès des autorités hiérarchiques !

Face à mon état de sidération, tout ce que me dit mon chef d'établissement, c'est « voyez ce que vous pouvez faire, et tenez-moi au courant ... »

Le jour-même j'adresse une longue lettre à l'ensemble des parents de la classe via l'E.N.T. Dans laquelle j'exprime ma stupeur et je réponds aux critiques sur le fond ... C'est à dire aux critiques exprimées sur le second courrier, qui était le seul dont je connaissais partiellement la teneur...

Et, dès le lendemain, des messages de soutien affluent, de parents, étonnés de l'initiative prise par certains de se revendiquer « les élèves et les parents de la classe de 1ère S4 » et vivement opposés aux critiques relevées ...

Ces messages me confortent dans l'idée qu'une réponse officielle claire et définitive doit être donnée par mon administration aux courriers de plainte afin de ne pas laisser la situation s'envenimer.

Mais, malgré mes demandes pressantes, à ma connaissance, aucune réponse écrite officielle n'a jamais été donnée aux plaignants, ni par le chef d'établissement ni par le Rectorat ni par l'Inspection.

Deux mois plus tard, voyant que toutes mes demandes étaient lettre morte, j'ai réclamé d'avoir accès au premier courrier de plainte, et Monsieur le Proviseur m'en a enfin donné copie. J'ai donc constaté que les critiques étaient bien plus graves que celles auxquelles j'avais répondu. On y mettait carrément en cause ma conscience professionnelle et on me rendait responsable d'une sorte d'hécatombe, faisant de tous mes élèves des victimes ! On s'indignait de ce que « tout le monde savait et personne ne faisait rien !... »

La situation était donc encore plus grave que je ne croyais, et il n'était plus question pour moi d'abandonner avant que l'affaire ne soit tirée au clair :

J'ai écrit au chef d'établissement pour réclamer une réponse écrite et officielle et j'ai transmis copie de ce courrier aux parents signataires des courriers.

Ce courrier a provoqué deux réactions très révélatrices :

D'une part, Monsieur le Proviseur s'est montré d'accord dans un premier temps pour écrire une réponse aux parents mais il souhaitait que l'Inspectrice de mathématiques soit co-signataire afin, disait-il, de donner plus de poids au document ...

Et puis, dans un second temps, il m'affirmait que ce projet allait nécessiter de ma part un entretien avec l'inspectrice, ce dont j'acceptais le principe ... Sauf que ...

D'autre part, je recevais, le lendemain de mon accord de principe, la copie d'un courrier adressé au chef d'établissement par un des couples signataires des premiers courriers de plainte. Et la lecture de ce document était on ne peut plus édifiante, car on y apprenait que les deux premiers courriers avaient été sollicités par le proviseur en personne dans le cadre des conversations téléphoniques ...

On y apprenait, par les auteurs même de ces courriers, que c'était le proviseur qui leur avait dit que la responsabilité d'une classe de terminale S m'était systématiquement refusée depuis qu'il était arrivé à la tête du lycée malgré mes courriers de demande, nombreux et « de plusieurs pages » ...

On y apprenait que c'est contre la promesse par le proviseur de la protection de leur anonymat que ces courriers avaient été rédigés et signés par les parents !

On y apprenait que ***l'objectif était de provoquer l'intervention de l'Inspectrice pour « constater les manquements » du professeur ...***

Est-ce là, Monsieur le Ministre, le comportement que l'on attend d'un chef d'établissement, en matière de management ? Est-ce là une illustration convenable de la responsabilité du proviseur de protéger les fonctionnaires placés sous son autorité ou de l'obligation de réserve ?

Le fait est qu'à la lumière de ce dernier courrier, tout prenait sens : On comprenait pourquoi les parents étaient si « remontés » trois semaines à peine après la rentrée, convaincus qu'ils étaient, ***par le proviseur lui-même***, de mon incompetence et de mes manquements ...

Il reste à expliquer les motivations du proviseur pour que le tableau soit complet ...

Monsieur M[] est arrivé au lycée à l'été 2016. Entre la rentrée et les vacances de la Toussaint, il a co-dirigé l'établissement en doublon avec Monsieur T[], et cette année-là, au mois de juin, j'avais eu un différend grave avec Madame H[], proviseur-adjointe, à propos d'un incident lors d'une surveillance d'épreuve écrite du bac.

Il se trouve, qu'alors que les répartitions pour l'année suivante avaient été fixées lors du conseil d'enseignement et qu'une classe de Terminale S m'avait été attribuée, Monsieur T[] a modifié ces répartitions, ***me retirant la terminale S alors que je travaillais depuis un mois mes préparations*** ... Je lui reprochais de l'avoir fait pour sanctionner mon attitude vis à vis de Mme H[], et je trouvais cette

sanction parfaitement injuste, si bien que, ne pouvant contester une décision qui est parfaitement légale, je décidais en réponse de refuser les heures supplémentaires tant qu'on ne m'accordait pas une terminale scientifique, ce qui est également une décision parfaitement légale ...

C'est dans ces circonstances que Monsieur M() me convainquit de renoncer cette année-là à mon rejet des heures supplémentaires, compte tenu des difficultés que cela lui faisait, car ma décision, si je la maintenais se serait traduite par une absence de dédoublement dans une de mes classes (terminale rassemblant des E.S et des L spécialité maths) dont l'effectif était déjà pléthorique : quarante élèves !...

Pour parvenir à me convaincre, il ajoutait que l'altercation que j'avais eu avec Mme H() ne le concernait en rien, *et qu'il ne voyait quant à lui aucun empêchement à m'attribuer par la suite une terminale scientifique.*

J'accédais dans ces conditions à sa demande, mais voilà qu'au printemps, lorsque je lui demandais si j'allais enfin pouvoir enseigner en terminale S, il me répondait que « sa politique dans ce domaine était simple : *on ne change pas une équipe qui gagne* ... ».

Je lui ai précisé que s'il m'avait dit cela lors de notre entretien de début d'année, je n'aurais pas renoncé à mon rejet des heures supplémentaires ...

Et de fait, depuis lors, chaque année, je reformule ma demande par courrier, et je redis mon rejet des heures supplémentaires dans le cas où mon service ne comporte pas de terminale S.

Par ailleurs, « l'équipe qui gagne » a subi des modifications sans que je fasse partie des « remplaçants », alors qu'aucune explication n'est donnée sur les choix du « sélectionneur ».

Je ne peux interpréter cela que par une volonté de brimade à mon égard, à laquelle je continue de répondre par la même attitude : Aucun changement dans mes activités de classe et dans mes relations aux élèves et aux parents, mais refus catégorique de toute charge ou responsabilité ne faisant pas partie de mes obligations de service.

Il m'apparaît clairement aujourd'hui que Monsieur le Proviseur me considère comme un enseignant néfaste à son image et qu'après avoir fait ce qu'il pouvait pour me convaincre de quitter l'établissement en demandant un poste ailleurs, il a décidé de passer à la vitesse supérieure ... Quitte à s'écarter un peu des stipulations réglementaires.

Voilà comment, selon moi, je suis devenu un « prof incompetent qui, de notoriété publique, ne fait pas tout le programme ... »

Cette calomnie a trouvé une prise plus facile dans le fait que les autres enseignants de mathématiques sur le même niveau de 1ère S avaient choisi une progression commune.

Cette progression ne me convenait pas, je lui préférais celle que j'avais largement testée et adaptée les années précédentes. Est-ce un crime ?

Cependant, les élèves, s'ils se contentaient de demander à un ancien camarade ce qui se faisait dans une autre classe, pouvaient être étonnés des différences et interpréter cela comme un décalage ... ou même un retard ...

Mais le fait est que j'ai donné en début d'année dans chacune de mes classes un document décrivant la progression sur l'année, et que nous avons suivi cette progression jusqu'au bout ...

Comme le décrivait déjà Monsieur Wantiez dans son rapport d'inspection en janvier 2015 dans le même établissement, le cahier de texte a été très bien tenu, il détaille pour chaque séance les contenus théoriques et donne les documents sur lesquels je me suis appuyé, si bien qu'une simple consultation du logiciel « Pronote » permettait de vérifier que le programme est effectué ...

Du reste, à la fin de l'année, ni Monsieur M() ni aucun des parents ne sont venus me dire ce qui manquait du programme de 1ère S dans notre parcours !

Pourquoi ni Monsieur le Proviseur ni Madame la Rectrice de Lille, n'ont-ils rédigé une réponse officielle aux lettres de plainte ?

Serait-ce parce que l'administration préfère voir une carrière d'enseignant injustement flétrie plutôt que de reconnaître qu'un proviseur a abusé de ses prérogatives pour régler des comptes personnels ?

Allons-nous voir dorénavant au lycée se multiplier les courriers dénonciateurs de professeurs incompetents ?

J'espère que vous trouverez les bonnes réponses à ces questions, et que vous en déduirez les bonnes décisions ...

Il y a une certaine urgence, car, comme je le disais, ***deux procédures sont en cours, qui pourraient être effacées du jour au lendemain si un tournant était pris dans la doctrine administrative, en choisissant le dialogue au mépris.***

Une urgence aussi, car, comme vous ne pouvez l'ignorer, la conscience professionnelle, lorsqu'elle est « chahutée » injustement, est, dans notre société moderne, et tout particulièrement dans la profession d'enseignant, l'un des vecteurs les plus importants dans l'apparition du stress professionnel. L'administration, et même l'Etat, ont un devoir d'assistance aux fonctionnaires dans toutes les situations d'agressions liées à l'exercice de leurs fonctions, et c'est bien dans cette situation que mon administration m'a refusé son assistance.

Je veux croire, Monsieur le Ministre, que vous ne me « laisserez pas tomber ».

Mais il se peut que vous préféreriez donner raison à mes accusateurs...

Je vous prierais alors, dans cette unique hypothèse, de me placer en tête de liste des fonctionnaires de votre ministère, qui souhaitent bénéficier de la toute nouvelle « rupture conventionnelle ».

Car je ne peux me résoudre à continuer d'exercer ce travail qui me passionne dans une administration qui le méprise et qui me méprise.

Dans l'attente de vos décisions,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes plus respectueuses salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Rodriguez', with a stylized, cursive script.

M.Rodriguez

PS : Compte tenu du fait que le présent courrier met en cause les agissements et les décisions de mon supérieur hiérarchique direct, je crois bon de transmettre directement une copie en parallèle de la procédure par la voie hiérarchique.